



SURVEILLANT DE NUIT

LE MÉTIER

Le **Surveillant - visiteur de Nuit** exerce principalement **au sein de structures d'hébergement collectif** accueillant des personnes âgées, des personnes handicapées (adultes ou enfants), des personnes en situation de précarité, des enfants en difficulté sociale et familiale.

Il peut également **intervenir au domicile des personnes en tant que salarié d'un organisme prestataire**, ou salarié du particulier employeur. Il peut aussi, selon le contexte d'emploi, **assurer des tâches d'hygiène et d'entretien des locaux**.

De même, il peut être amené à **assurer une fonction d'hôtellerie** (entretien du linge, préparation du repas).

Dans tous les cas, **ces activités restent complémentaires par rapport aux activités principales du surveillant - visiteur de nuit** qui sont la surveillance des personnes, l'accompagnement personnalisé, la sécurité des locaux, la communication et le travail en équipe. Il peut également être amené à **assurer des fonctions d'animation en soirée** pour de structures sociales (Foyer de Jeunes Travailleurs, Maisons d'Enfants à Caractère Social etc.).

CONTENU DE LA FORMATION

Bloc 1 : Assurer la sécurité des personnes et des biens

Bloc 2 : Accompagner la personne vulnérable

Bloc 3 : Assurer une continuité jour-nuit dans un cadre institutionnel donné

Bloc 4 : Exercer en tant que professionnel de nuit en secteur social et médico-social

Flashez pour avoir tout le détail de la formation



LA FORMATION

Certificat de qualification professionnelle surveillant de nuit - CQP – niveau 3- RNCP36360

Certificateurs : NEXEM – FEDER HOSPITALIER ASSIST PRIVE – CPNEFP du secteur des activités sanitaires, sociales et médico-sociales privé à but non lucratif- Echéance de l'enregistrement : 25/04/2027

Durée de la formation : **entre 6 et 8 mois**

- 231 heures d'enseignements théoriques
- 210 heures de stages professionnels

PRÉREQUIS POUR ENTRER EN FORMATION

- **Pas de niveau spécifique requis**
- Connaissance du milieu médico-social
- Expérience professionnelle dans les secteurs sanitaires, sociaux, ou médico-sociaux ou avoir exercé l'emploi de surveillant de nuit ou avoir réalisé une période de découverte (PMSMP) de 10 jours minimum.

QUALITÉS REQUISES POUR SUIVRE

LA FORMATION

- Avoir le sens des responsabilités (sécurité des personnes et des biens)
- Polyvalence pour pouvoir gérer les situations de crise ou de violence
- Bon contact relationnel et porter de l'intérêt pour les personnes fragiles ou vulnérables.
- Aimer travailler de nuit, et supporter des horaires décalés.

MODALITÉS D'ACCÈS

Dossier d'inscription à demander par mail au secrétariat

Validation des Acquis de l'Expérience

Éligible au CPF - Frais d'inscription et de scolarité non inclus